



Pension alimentaire caf?!

Par **bananalol**, le **11/12/2015** à **14:33**

Bonjour

En mars mon divorce est prononcé avec une pension de 95€ par enfant et par mois dans la mesure où mes revenus équivalent au smic (bulletin à fournir tous les 6 mois septembre je reçois une lettre de l'avocate me certifiant que je dois m'en acquitter dès que ma situation sera pérenne (cdi) octobre mon ex reprend une vie commune donc la caf ne fait plus le complément quelque soit ma situation je dois verser la pension

Ce jour je reçois un recommandé de la caf me réclamant les pensions de mars à septembre que dois-je faire

Pensant que la pension sera versable dès lors que j'aurai un cdi mon but n'était pas de me soustraire

Merci